

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 DECEMBRE 2011

Etaient Présents:

M. PLUMERAND, M. COGNEVILLE, M. LECOEUR, MME ARTHUS-BERTRAND, M. CONCORDIA, M. CAMBON, M. CHENE-BERNARDIE, M. CLAVEL, M. DE ASCENCAO, MME DELMOTTE, M. MASLARD, M. MEZIERES, MME SIBILIA, MME ZINGG

Absent(es) Excusé(es) et Représenté(es) :

MME LECHEVALIER procuration à M. PLUMERAND

Absent(es) Excusé(es) :

M. MESNEAU, MME ROGER, MME QUADJOVIE, MME ARMAND-BARBAZA

SECRETAIRE DE SEANCE : M. COGNEVILLE.

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2011 :

Aucune observation n'étant formulée, le procès verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité, décide de:

1. **VOTE** le Budget Supplémentaire de la Commune 2011 avec reprise des résultats, tel que présenté par Monsieur le Maire
2. **APPROUVE** le retrait des communes de Longpont-sur-Orge, Marcoussis, Villejust et Nozay du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
3. **SE PRONONCE** favorablement à la demande d'adhésion de la commune de Saint-Jean-de-Beauregard au SIAHVY
SE PRONONCE favorablement sur les modifications des différents articles susvisés dans la délibération apportées aux statuts initiaux
APPROUVE la version remaniée des statuts du SIAHVY telle qu'annexée à ladite délibération
4. **DECIDE** de renouveler son adhésion au CLIC Gérontologique ORGYVETTE
S'ENGAGE à verser dès le 1^{er} janvier 2012, une cotisation fixée à **0,30 € par habitant**
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention de participation
5. **DECIDE** d'approuver le dossier de création modificatif de la ZAC de Courtaboeuf 9, annexé à la délibération
AUTORISE le Maire à transmettre la présente délibération et le dossier de création modificatif au Préfet, afin d'entériner la modification de la création de la ZAC par arrêté préfectoral, compte tenu de l'inscription de la ZAC dans le périmètre de l'OIN de Paris-Saclay
6. **DECIDE** de retenir la société SAREAS, en qualité d'aménageur
AUTORISE le maire à conduire les démarches et procédures en vue de finaliser le traité de concession définitif avec ladite société
DIT qu'un avis conforme au modèle fixé par le règlement de la commission européenne sera publié pour indiquer l'intention de la commune de conclure la concession d'aménagement conformément à l'article R300.9-1.3° du CU

7. **DECIDE** de supprimer le poste de Rédacteur Territorial et de créer un poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe au Service Comptabilité
AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au recrutement correspondant et à signer le contrat y afférent
MODIFIE le tableau des effectifs du personnel en conséquence

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE À 21H05.

Le Maire,



Serge PLUMERAND